

Jamais bon



L'an dernier, j'ai eu des nouvelles déplaisantes concernant un ancien camarade de classe avec qui j'ai obtenu la maturité et que j'avais ensuite entièrement perdu de vue. Il serait en grandes difficultés, comme me l'ont rapporté deux autres anciens camarades de classe. Et pas qu'un peu. Cela ferait un certain temps qu'il vivrait à l'étranger, n'aurait jamais vraiment travaillé et serait sans abri depuis assez longtemps. Pire encore, il dépenserait l'essentiel du peu d'aide sociale que l'Etat lui accorderait pour des cigarettes. J'étais plutôt choqué, d'autant qu'il était le meilleur élève de nous deux et que j'étais parti du principe qu'il s'en serait sorti dans la vie et qu'il aurait réussi. J'ai alors effectué des recherches sur Internet et j'ai en effet trouvé des informations. Son profil sur les médias sociaux dresse un tout autre tableau que celui qui m'a été rapporté. Il poste activement tout un tas de messages et se définit lui-même comme un négateur du coronavirus et affiche un certain militantisme. Tout cela ne serait que mensonge et les mesures des gouvernements seraient totalement exagérées. Au lieu d'infantiliser les gens et de les priver de leurs libertés, ils devraient plutôt s'attacher à offrir un toit à tout le monde. A ses yeux, l'Etat n'est pas à la hauteur et en fait trop ou pas assez selon la situation.

Ce cas est sans aucun doute extrême, mais peut-être avez-vous déjà entendu la phrase suivante: «Tu n'es jamais content de ce que je fais!» Ce qui ressemble à du désespoir est bien souvent le début de la fin d'une relation. Nous éviterons d'aborder la question déplaisante de la faute pour nous concentrer sur l'aspect économique. Celui qui affirme une telle chose ne fournit pas ce que l'autre veut, bien qu'il semble faire des efforts pour y arriver. Il s'agit en quelque sorte d'un prestataire qui n'est pas à la hauteur de la demande. C'est précisément le rôle actuel de l'Etat. Dans une conception néolibérale de l'économie, l'Etat doit si possible se garder de toute intervention. Car, les partisans de cette théorie en sont convaincus, le marché produit son meilleur résultat quand l'offre et la demande interagissent librement. L'Etat est donc loin d'être aussi efficace dans la gestion de l'offre et de la demande que la fameuse main invisible. C'est bien beau mais que se passe-t-il si les forces du marché sont écornées? La logique ne fait alors aucun doute. L'Etat doit intervenir. Mais qui dit quand, où et comment?

Aide-moi, laisse-moi tranquille!

La réponse est: chacun. Chacun est plus avisé et chacun a un avis. Malheureusement, chacun a aussi une autre conception de ce que l'Etat devrait ou ne devrait pas faire (à présent). Il est dans l'ordre des choses qu'aucun consensus ne puisse être espéré, car comme nous le savons: charité bien ordonnée commence par soi-même, a fortiori en situations de

23.09.2020

Raiffeisen Economic Research
economic-research@raiffeisen.ch
Tél. +41 44 226 74 41

crise, comme actuellement. Un certain consensus règne malgré tout. S'il n'en tenant qu'à mon ancien camarade de classe, l'Etat devrait lui fournir plus d'argent (pour des cigarettes?). Dans une société de consommation, l'Etat doit donc lutter de toutes ses forces contre la pauvreté et le sans-abrisme. La «question de la faute» ne se pose pas dans ce postulat. Quelles que soient les raisons de sa situation actuelle, l'Etat doit lui venir en aide. En revanche, lui imposer de porter un masque dans l'espace public va trop loin. Il s'y refuse. L'Etat doit s'abstenir d'entraver sa liberté. Amour de la liberté mais dépendance? Il doit y avoir un problème. Mais c'est précisément vers ce paradoxe que nous nous dirigeons actuellement.

Le fédéralisme favorise l'anarchie

Cela vaut également pour notre pays. L'intervention résolue de la Confédération a été globalement saluée au début de la crise du coronavirus. Au tout début, on reprochait même à l'Etat d'avoir trop hésité. Les indemnités pour travail de courte durée et les crédits COVID-19 se sont envolés comme des petits pains et les lobbies se succédaient à Berne pour convaincre la Confédération de soutenir leurs clients. Au début, les gens ont encore pu se satisfaire du confinement partiel, mais la résistance s'est rapidement formée. L'attitude a basculé et le consentement tacite a progressivement cédé la place à des critiques de plus en plus vives. Et l'Etat s'est retrouvé de plus en plus isolé. Le Parlement, les cantons et de nombreux citoyens étaient de toute façon las de se voir imposer encore plus de règles par la Confédération. C'est ainsi que nous en sommes arrivés là où nous nous situons actuellement. Conformément au principe de subsidiarité, la Confédération a confié les commandes aux cantons, qui n'ont pas vraiment su qu'en faire au début. Berne n'a finalement conservé que le rôle du trésorier, lorsqu'il fallait aplani certaines difficultés. C'est pourquoi l'anarchie règne désormais en maître. Ce n'est pas un phénomène purement suisse. Désormais, une politique différenciée au plan régional est également appliquée à l'étranger afin de tenir compte des spécificités locales. Dans la plupart des Etats, les règles ou les interdictions nationales sont désormais supplantées par des règles ou des interdictions locales ou régionales. Cela ne s'explique cependant pas par une nouvelle forme de raison, mais plutôt par l'exigence de ne surtout plus décréter de confinement national. Celui-ci se heurterait à une résistance quasi-unanime, surtout en Suisse. Je travaille dans le canton de Zurich et je vis dans celui de Zoug. Alors que le port du masque est obligatoire dans les magasins zurichoises, il ne l'est pas dans les cantons voisins. Les Zurichois sont désormais assez nombreux à faire leurs courses à Pfäffikon, Spreitenbach ou ailleurs en dehors du canton de Zurich, parce qu'ils n'apprécient pas le masque à cette occasion. C'est ce qu'affirment les «frontaliers» interrogés. Je ne peux pas imaginer que ce soit le but du terrain d'exercice zurichoises, tout comme je ne vois pas les cantons d'Argovie ou de Schwyz s'en réjouir, hormis les centres commerciaux locaux qui profitent bien sûr de cet effet d'évitement. La

différenciation régionale souhaitée des mesures anti-coronavirus est ainsi contournée.

La crise divise la nation

Les cantons semblent de toute façon peu enclins à prendre des mesures qui contrarient leurs citoyens. Jusqu'à présent, ils ont préféré laisser la Confédération s'en charger et je suppose que cela leur convenait ainsi. Or, à l'issue de la situation extraordinaire à la mi-juin, celle-ci a clairement laissé entendre qu'il appartenait à présent aux cantons de prendre les mesures éventuellement nécessaires. C'est ce qui explique l'anarchie qui règne depuis cette date et qui ne s'explique pas uniquement par les nombres de cas ou d'autres chiffres. Et on remarque aussi que de nombreux cantons parlent toujours de l'OFSP (Office fédéral de la santé publique) lorsqu'ils communiquent des obligations. Il semble que certains cantons veuillent à tout prix se défausser sur la Confédération de leur responsabilité pour les restrictions. Même les rares consignes de la Confédération qui concernent avant tout la quarantaine sont défendues du bout des lèvres et clairement adressées. Lorsque nous avons appris avant-hier qu'un père à Wädenswil refusait d'envoyer sa fille de sept ans en quarantaine pendant dix jours, la direction de la santé du canton de Zurich a d'ailleurs affirmé: «Les instructions relatives à la quarantaine émanent de l'OFSP. Le canton de Zurich applique ces instructions». Il manque juste la précision «se contente d'appliquer» dans cette déclaration. Quand il s'agit en revanche d'aplanir les difficultés financières, l'aide de la Confédération est plus recherchée que jamais. En la matière, il n'y a pas de limites aux exigences. Mais payer n'est pas forcément synonyme de commander.

Martin Neff, chef économiste de Raiffeisen

Mentions légales importantes

Ceci n'est pas une offre

Les contenus publiés dans le présent document sont mis à disposition uniquement à titre d'information. Par conséquent, ils ne constituent ni une offre au sens juridique du terme, ni une incitation ou une recommandation d'achat ou de vente d'instruments de placement. La présente publication ne constitue ni une annonce de cotation ni un prospectus d'émission au sens des articles 652a et 1156 CO. Seul le prospectus de cotation présente les conditions intégrales déterminantes et le détail des risques inhérents à ces produits. En raison de restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortissants ou aux résidents d'un Etat dans lequel la distribution des produits décrits dans la présente publication est limitée.

Cette publication n'est pas destinée à fournir au lecteur un conseil en placement ni à l'aider à prendre ses décisions de placement. Des investissements dans les placements décrits ici ne devraient avoir lieu que suite à un conseil approprié à la clientèle et/ou à l'examen minutieux des prospectus de vente contraignants. Toute décision prise sur la base de la présente publication l'est au seul risque de l'investisseur.

Exclusion de responsabilité

Raiffeisen Suisse société coopérative fait tout ce qui est en son pouvoir pour garantir la fiabilité des données présentées. Cependant, Raiffeisen Suisse société coopérative ne garantit pas l'actualité, l'exactitude et l'exhaustivité des informations divulguées dans la présente publication. Raiffeisen Suisse société coopérative décline toute responsabilité pour les pertes ou dommages éventuels (directs, indirects et consécutifs) qui seraient causés par la diffusion de cette publication ou de son contenu, ou liés à cette diffusion. Elle ne peut notamment être tenue pour responsable des pertes résultant des risques inhérents aux marchés financiers.

Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière

Cette publication n'est pas le résultat d'une analyse financière. Par conséquent, les «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» de l'Association suisse des banquiers (ASB) ne s'appliquent pas à cette publication.